

CHARTRE DES FAMILLES AUX SOINS INTENSIFS

L'ensemble de l'équipe des soins intensifs de l'institut Jules Bordet est conscient que vous êtes un **partenaire précieux** dans la prise en charge de votre proche et dans **l'humanisation des soins**. Votre soutien et présence sont essentiels pour votre proche au cours de son séjour aux soins intensifs.

Afin de maintenir une bonne collaboration pour l'intérêt du patient, **certaines règles doivent cependant être respectées** :

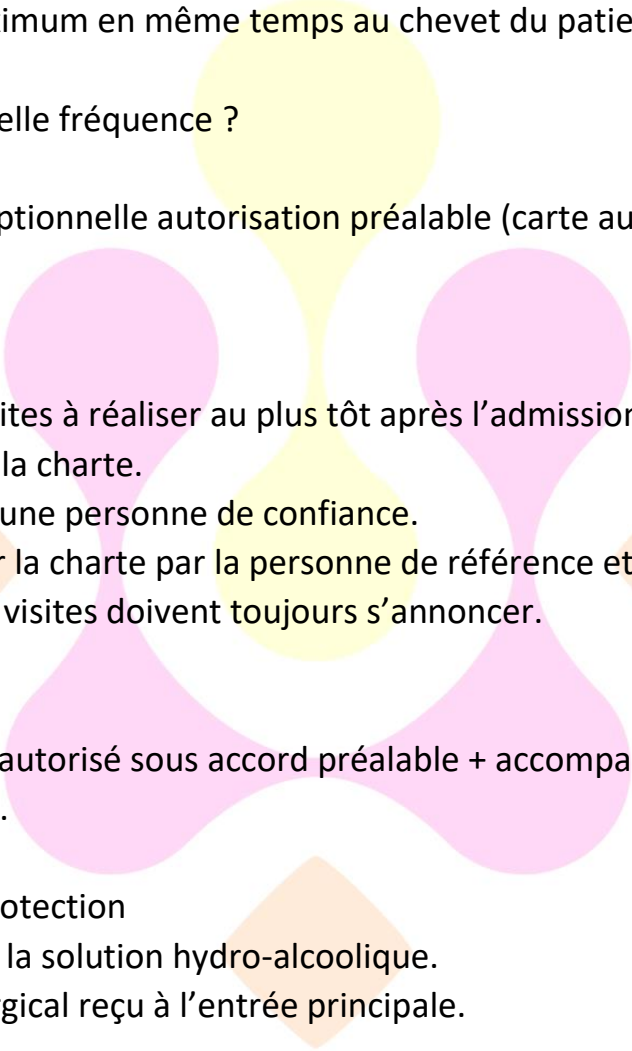


En cas de non-respect de ces règles et/ou d'un comportement inadéquat, de même qu'à la demande du patient, **nous pourrions être amenés à limiter les visites (15h30-16h30)**. Si un point est difficile à appliquer pour votre famille, prévenez-nous.

Malgré la technicité qui entoure votre proche, vous pouvez lui parler, le toucher et le rassurer.

Nous vous remercions pour le respect de notre organisation et de notre travail.



- 
- Qui ?
2 proches maximum en même temps au chevet du patient
 - Quand et à quelle fréquence ?
De 12h à 20h.
Situation exceptionnelle autorisation préalable (carte autorisation de visite).
 - Comment ?
Accueil des visites à réaliser au plus tôt après l'admission du patient et explication de la charte.
Désignation d'une personne de confiance.
Dater et signer la charte par la personne de référence et par l'infirmier.
A l'arrivée, les visites doivent toujours s'annoncer.
 - Les enfants
< 12ans accès autorisé sous accord préalable + accompagnement psychologique.
 - Mesures de protection
Désinfection à la solution hydro-alcoolique.
Masque chirurgical reçu à l'entrée principale.